



## Prudhomme et CAF quel liens

Par **jouffre lucio**, le **17/04/2017** à **11:33**

Bonjour, j'ai gagné un prud homme que j'ai eu depuis presque 2/3 ans. Dans la somme gagnée une partie est du rattrapage de salaire cette somme (3500euro) figure sur ma déclaration d'impôt 2016.

ma question est la suivante en terme de droit fiscal mais surtout en terme d'impact sur les autres administrations tout particulièrement la caisse allocation familiale. va il y avoir une incidence ?

ma crainte est que la CAF me demande de rembourser les prestations auxquelles j'avais droit à la vue de mes ressources et situation financière de l'époque, comme l'APL et aussi lorsque je fais ma déclaration de ressources trimestrielle pour la prime d'activité)

Y a-t-il une subtilité administrative à effectuer pour contourner l'hypothèse que la caisse familiale me tombe dessus et me demande de rembourser surmont des sommes qu'elle prétendront comme indues ou trop perçues après coup ?

merci de bien vouloir répondre à ma demande cordialement .